



APPEL DE GENEVE

APPEL DE GENÈVE LLAMAMIENTO DE GINEBRA

RAPPORT ANNUEL



2009




Photo de couverture : Appel de Genève, Mission de vérification aux Philippines, novembre 2009.

Table des matières

Page 1	Mission de l'Appel de Genève
2	Message du Président du Conseil
3	Introduction
5	• <i>Juin à Genève – Deuxième Rencontre des Signataires</i>
6	• <i>Contrôler et vérifier le respect de l'Acte d'Engagement</i>
7	• <i>Des paroles aux actes – La Salle Alabama, Hôtel de Ville, Genève</i>
8	Les Opérations de l'Appel de Genève dans le Monde
8	AFRIQUE
9	• <i>Le Somaliland interdit l'utilisation de mines antipersonnel – une adjonction de taille à l'arsenal juridique contre les mines antipersonnel</i>
10	• <i>Au Sénégal, les personnes à risque prennent en main l'interdiction des mines anti personnel</i>
12	ASIE
13	• <i>Mission de vérification suite aux allégations d'utilisation illégale de mines antipersonnel au sud des Philippines</i>
14	• <i>Libérer les terres, une solution pragmatique pour répondre aux problèmes des zones minées en Birmanie/Myanmar</i>
16	EUROPE ET CAUCASE
17	• <i>L'approche communautaire : lorsque l'Appel de Genève ne peut pas engager directement les acteurs armés non-étatiques</i>
18	• <i>Un centre de réhabilitation différent</i>
19	• <i>Les femmes dans la guerre : victimes et participantes</i>
20	MOYEN-ORIENT ET AMERIQUE LATINE
20	Colombie
22	Moyen-Orient
22	• <i>Les réfugiés kurdes du camp de Maxmour reçoivent des soins orthopédiques</i>
24	• <i>Les acteurs non-étatiques au Kurdistan iraquien questionnent l'Appel de Genève</i>
25	• <i>Déclaration de la Deuxième Rencontre des Signataires de l'Acte d'Engagement de l'Appel de Genève pour l'Adhésion à une Interdiction Totale des Mines Antipersonnel et à la Coopération pour l'Action contre les Mines</i>
26	• <i>L'Appel de Genève informe sur son travail</i>
27	Remarques Finales da la Présidente
29	Finances
32	Collaborateurs, Donateurs, Partenaires et Conseil





La Mission de l'Appel de Genève

L'Appel de Genève est une organisation neutre et impartiale qui se consacre à engager les acteurs armés non-étatiques dans le but de les inciter à respecter le Droit International Humanitaire (DIH) et le Droit International des Droits de l'Homme (DIDH). L'organisation travaille avec les acteurs armés non-étatiques qui opèrent en dehors d'un réel contrôle de l'Etat et qui sont principalement motivés par des objectifs politiques.

L'Appel de Genève engage les acteurs armés non-étatiques à travers un dialogue en les invitant à modifier leur comportement et à respecter les normes du DIH et du DIDH.

L'Appel de Genève exerce ses activités en accord avec les principes de neutralité, d'impartialité, et d'indépendance et travaille en toute transparence. L'Appel de Genève informe les différentes parties concernées et les gouvernements affectés de ses efforts d'engagement avec les acteurs armés non-étatiques.

«Il est de notre devoir d'accorder plus d'attention au respect du droit international humanitaire par les acteurs armés non-étatiques. Même si cela peut être dérangent pour certains Etats, l'engagement avec ces groupes demeure crucial. Les Nations Unies doivent être en mesure de dialoguer avec tous les acteurs belligérants, y compris avec les groupes armés non-étatiques. Ne pas agir de la sorte signifiera toujours davantage de civils tués ou blessés, jamais moins.

“J'exhorte les Etats membres à reconnaître cet impératif. Nous savons par expérience qu'un engagement régulier, un suivi strict et la rédaction de rapports, donnent naissance à une culture dans laquelle l'Etat et les acteurs armés sont de plus en plus conscients de la nécessité de respecter le Droit International Humanitaire»

Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations Unies, Novembre 2009

Message du Président du Conseil

En 2009, quatre nouveaux groupes se sont ajoutés à la liste des 35 acteurs armés signataires de l'*Acte d'Engagement* pour l'interdiction des mines antipersonnel. Une bonne nouvelle et un accomplissement impressionnant pour l'Appel de Genève dans sa 10^e année d'existence.

En effet, trois groupes armés kurdes et un groupe actif dans le nord-est de l'Inde ont formellement renoncé à l'utilisation d'une arme de guerre à effets indiscriminés.



La signature de l'*Acte d'Engagement* n'est que le début du processus par lequel les acteurs armés non-étatiques attestent de leur adhésion aux normes édictées par la communauté internationale dans les conflits armés. Les signataires s'engagent ainsi à détruire leurs stocks, à informer les populations sous leur contrôle sur les dangers des mines antipersonnel, à fournir secours et assistance aux victimes et à déminer le territoire. Ils s'engagent également à appliquer et faire appliquer l'interdiction des mines et les procédures afférentes à tous les niveaux de leur hiérarchie. Et finalement, ils s'engagent à accueillir des missions de l'extérieur qui vérifient le respect de leur engagement.

Une mission de ce type a été entreprise avec succès en 2009, aux Philippines, avec le soutien du gouvernement ainsi que du groupe armé concerné.

En juin 2009, l'Appel de Genève a réussi à rassembler à Genève, dans le cadre de la Deuxième Rencontre des Signataires de l'*Acte d'Engagement*, 40 membres de groupes armés non-étatiques ou représentants d'Etats partiellement reconnus – venus d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Latine, d'Europe et du Moyen Orient. Grâce au Département Fédéral des Affaires Etrangères et un peu de créativité dans la planification des voyages, ces représentants ont pu se réunir pendant trois jours - pour traiter de sujets tels que l'utilisation de mines antipersonnel, mais aussi du rôle des enfants et des femmes dans les conflits armés. Ils se sont tous montrés prêts à limiter leurs discours aux préoccupations humanitaires de la rencontre. C'est grâce au patient travail de l'Appel de Genève au cours de ces 10 dernières années et de la relation qui s'est construite avec ces groupes, que de nouvelles problématiques ont pu ainsi être abordées : les enfants et les femmes dans les conflits armés.

Des réunions de cette nature pourraient mener à la création d'un forum régulier où la voix des acteurs armés non-étatiques pourrait être entendue et où leurs collaborations et opinions pourraient contribuer à l'application des normes humanitaires.

Pour ma part, je ne partage pas l'avis de ceux qui estiment qu'engager le dialogue avec les acteurs armés non-étatiques et discuter des normes auxquelles ils sont prêts à se conformer, revient à diluer les standards existants ou à affaiblir les résultats désirés. Si la barre est placée trop haut, l'objectif devient simplement inatteignable. Des normes irréalistes ne protègent personne et réduisent la volonté de collaborer sur ce qui est faisable. Ne laissons pas la perfection devenir l'ennemi du bien.

Je tiens à remercier, par le biais de ce rapport annuel, tous ceux qui ont contribué au succès de l'année dernière, y compris les donateurs, le canton de Genève (dépositaire de l'*Acte d'Engagement*), les partenaires locaux, mes collègues du Conseil, et surtout l'équipe entière de l'Appel de Genève et son inébranlable dévouement à son travail, si bien dirigée par Elisabeth Decrey Warner. Sans leur vision, leur optimisme et leur persévérance, les victimes de guerre seraient aujourd'hui privées d'un espoir supplémentaire d'être protégées et respectées.

Marco Sassòli – Président du Conseil
Professeur de Droit International à l'Université de Genève

Juin à Genève –Deuxième Rencontre des Signataires



Deuxième Rencontre des Signataires, juin 2009. Appel de Genève,

Il a fallu presque trois années de préparation pour réunir 44 délégués de 28 groupes armés non-étatiques, invités en tant que signataires de l'*Acte d'Engagement* ou comme observateurs. Ils se sont ainsi réunis pendant deux jours et demi pour la Deuxième Rencontre des Signataires (juin 2009, Genève). Des délégués du monde entier sont venus représenter des groupes qui s'engagent pour l'élimination de l'utilisation de mines antipersonnel dans les conflits armés. Ce fût une occasion unique pour eux de partager leurs points de vue et d'échanger leurs expériences sur les défis auxquels ils sont confrontés pour respecter cet engagement, permettant également à l'Appel de Genève d'apprendre de leurs expériences.

La protection et le respect des femmes et des enfants dans les conflits armés figurait également dans l'agenda. La relation de confiance développée par l'Appel de Genève avec différents acteurs armés non-étatiques au cours des années a permis d'aborder ces nouveaux axes dans l'engagement humanitaire. Dans cet esprit, l'Appel de Genève a organisé des ateliers de réflexions spécifiques pour permettre aux participants de discuter pour la première fois des enjeux liés au genre ainsi qu'aux enfants dans les groupes armés non-étatiques.

La plupart des délégués se sont montrés favorables à la création d'un instrument similaire à l'*Acte d'Engagement*, qui soit spécifiquement adapté à la problématique des impacts d'un conflit sur les enfants. Ils ont cependant demandé une réflexion plus approfondie sur ce sujet et qu'il soit tenu compte des divers contextes et différences culturelles.

Un délégué a déclaré qu'un *Acte d'Engagement* serait un outil important car il appartiendrait aux acteurs armés non-étatiques plutôt que d'être imposé par les Nations Unies.

Le débat qui a suivi a souligné les diverses raisons pour lesquelles les enfants se retrouvent associés aux acteurs armés non-étatiques, ainsi que les différents types de participation et l'âge de l'enfant concerné.

De nombreux délégués étaient d'accord avec l'âge de 18 ans comme âge minimal pour le recrutement et la participation aux hostilités, alors que d'autres considèrent qu'il s'agit d'une norme imposée par l'Occident, qui ne reflète pas la réalité du terrain. Le consensus sur l'âge minimal absolu fut de 15 ans, et de nombreux délégués affirmèrent avoir joint ou avoir tenté de joindre un groupe armé non-étatique avant leurs 18 ans. Ces échanges ont démontré l'importance de prendre des décisions avec les acteurs armés non-étatiques et non en leur nom.

Il a été affirmé à plusieurs reprises que dans une situation où les parties en conflit commettent des atrocités, l'association avec les acteurs armés non-étatiques peut souvent s'avérer être, pour l'enfant, la moins mauvaise des alternatives. Plusieurs délégations présentes condamneront les opérations militaires des acteurs qui visent les enfants de manière volontaire ou indiscriminée. Les acteurs armés non-étatiques se sont dits prêts à travailler avec l'Appel de Genève pour améliorer la protection des enfants.

L'Appel de Genève a déjà commencé le processus consultatif au travers d'une enquête (enquête de prospection) demandant aux acteurs armés non-étatiques des informations sur leurs propres règles et normes concernant le traitement des enfants. Les réponses constituent le début d'un processus dont l'issue sera un *Acte d'Engagement* sur les enfants et les conflits armés. (Voir *Déclaration Finale de la Deuxième Rencontre des Signataires*, p.25).

Contrôler et vérifier le respect de l'Acte d'Engagement

« Fais confiance, mais vérifie » était le mantra de Ronald Reagan quand il négociait la réduction des stocks de missiles nucléaires à moyennes portées avec l'Union Soviétique dans les années 1980.

Quand un acteur armé non-étatique promet publiquement de renoncer à l'utilisation de mines antipersonnel, il s'engage à l'« interdiction complète de l'emploi, de la mise au point, de la production, de l'acquisition, du stockage, de la conservation et du transfert de tels engins » et à entreprendre la destruction de ses stocks éventuels. La signature de L'Acte d'Engagement n'est que la première phase du processus pour étendre la portée du Droit International Humanitaire.

La vérification du respect de l'engagement se fait en sollicitant directement auprès du signataire les informations sur la progression dans la mise en oeuvre des dispositions de l'Engagement ainsi que sur les défis rencontrés. L'Appel de Genève compte sur son réseau de contacts sur le terrain, sur le gouvernement concerné, sur les organisations locales et internationales présentes ainsi que sur les médias pour réunir des informations sur le comportement du groupe armé non-étatique et sur la conformité à ses engagements.

Dans le cas d'allégations de violation des dispositions de l'Acte, l'Appel de Genève peut demander à effectuer une mission de vérification (voir *Mission de vérification suite aux alléga-*

tions d'utilisation illégale de mines antipersonnel au sud des Philippines, p. 13).

Aucun signataire n'a encore refusé une demande de mission de vérification depuis l'an 2000.



Des paroles aux actes – La Salle Alabama, Hôtel de Ville, Genève

Des mots aux actes : La Salle Alabama, Hôtel de Ville de Genève

A la fin de l'année 2009, l'*Acte d'Engagement* interdisant l'utilisation de mines antipersonnel était signé à 39 reprises par des acteurs armés non-étatiques provenant de 3 continents.

Le groupe désireux d'être signataire est généralement invité à Genève pour signer l'*Acte d'Engagement* pour une cérémonie solennelle dans une salle évoquant l'histoire de l'humanitaire : la Salle Alabama. Elle se trouve dans l'Hôtel de Ville, siège du Gouvernement genevois - qui est le gardien des *Actes d'Engagement*. C'est dans cette même salle que fut signée la première Convention de Genève, le 22 août 1864.

La salle tire son nom d'une cour d'arbitrage mise en place en 1872 pour régler les « Réclamations de l'Alabama » entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne. Le gouvernement fédéral des Etats-Unis réclamait des dommages et intérêts à la Grande Bretagne, qui avait construit un bateau en 1862 au Merseyside et l'avait vendu aux Etats confédérés d'Amérique, qui avaient déclaré leur sécession des Etats-Unis ayant ainsi provoqué la Guerre Civile.

L'Alabama a navigué en chassant les « Union Merchant » et l'arsenal maritime en pleine guerre de sécession (1861-1865). Les Etats-Unis faisaient alors face à un acteur armé non-étatique. Les dommages provoqués à la flotte étatsunienne américaine sont estimés à 6 millions de dollars, soit environ l'équivalent de 123 millions aujourd'hui. Ce premier jugement international mené par une tierce-partie neutre a finalement tranché contre la Grande-Bretagne.

Jusqu'en 1861, c'est le Tribunal criminel qui siégeait dans la Salle Alabama. Puis, elle fut complètement remise à neuf et choisie comme lieu accueillant la conférence internationale sur le « sort des militaires blessés dans les armées en campagne » convoquée par le Gouvernement Suisse (qui mena à la première Convention de Genève).

Les opérations de l'Appel de Genève dans le monde

AFRIQUE

Une série de missions dans la région de la Casamance au **Sénégal** a porté ses fruits : en 2009, l'Appel de Genève a réussi à réunir des membres du « groupe de contact » du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) et le directeur du Centre National d'Action Antimines du Sénégal (CNAMS) sur la question du déminage humanitaire. Par la suite, l'Appel de Genève a invité un membre du « groupe de contact » du MFDC pour participer en tant qu'observateur à la Deuxième Rencontre des Signataires de l'*Acte d'Engagement*, à Genève, en juin. A la fin de l'année, l'Appel de Genève et le partenaire local APRAN-SDP (Association pour la promotion rurale de l'arrondissement de Nyassia/Solidarité, Développement, Paix) ont organisé deux rencontres dans des régions rurales de la Casamance, où les chefs de la communauté ont pu se familiariser avec l'interdiction des mines antipersonnel et le concept de déminage humanitaire. (voir **Au Sénégal, les personnes à risque prennent en main l'interdiction de mines antipersonnel, p. 10**)

L'Appel de Genève a suivi, avec les autorités du Somaliland, l'application de la loi adoptée en mars par le Parlement de cette république auto-proclamée indépendante, dans le but de faciliter sa mise en oeuvre. (voir **Le Somaliland interdit l'utilisation de mines antipersonnel – une adjonction de taille à l'arsenal juridique contre les mines antipersonnel**). Au **Puntland**, une région semi-autonome de la Somalie, l'Appel de Genève et le Centre d'Action contre les Mines du Puntland (PMAC) ont co-organisé un séminaire sur l'application de l'*Acte d'Engagement*, que les autorités du Puntland ont signé en 2002. Ce séminaire était destiné aux représentants du gouvernement nouvellement élu, aux responsables militaires ainsi qu'aux membres de la société civile, à l'ONU et à des ONG d'action antimines internationales.

En juin, les autorités du Puntland et plusieurs représentants d'acteurs armés non-étatiques du sud de la Somalie, signataires de l'*Acte d'Engagement*, ont participé à la Deuxième Rencontre des Signataires de Genève. Des membres officiels et des fonctionnaires du Somaliland y ont assisté en tant qu'observateurs.

En novembre, l'Appel de Genève et ses partenaires locaux de la Campagne Sahraouie pour l'interdiction des mines ont visité une partie de la zone contrôlée par le Front Polisario au **Sahara Occidental**. L'objectif était double : tout d'abord vérifier la conformité des activités du mouvement avec les obligations qui

découlent de l'*Acte d'Engagement* et également évaluer les besoins nécessaires à la lutte antimines, notamment la sensibilisation aux dangers des mines et l'assistance aux victimes. Les dirigeants du Polisario se sont accordés sur le besoin d'augmenter le niveau de familiarisation aux principes du Droit International Humanitaire auprès de leurs commandants sur le terrain.

Le Somaliland interdit l'utilisation de mines antipersonnel – une adjonction de taille à l'arsenal juridique contre les mines antipersonnel

Les missions de l'Appel de Genève en **République centrafricaine** et au **Tchad** en 2009 ont cherché à déterminer les besoins et opportunités pour un engagement actif des acteurs armés non-étatiques. L'équipe présente, qui était pour la première fois composée des coordinateurs spécialisés sur les questions liées à l'enfant et à la femme, a souligné l'enjeu de la protection de ces catégories de la population dans les conflits armés. Au Tchad, l'équipe a recommandé comme premier pas de s'adresser à l'Union des Forces de la Résistance (UFR) afin d'améliorer leur compréhension de leurs politiques et positions quant à la protection de l'enfant – notamment en matière de recrutement et d'exploitation des enfants en période d'hostilités. En République Centrafricaine, l'Appel de Genève a décidé de suivre le résultat du processus de paix en cours avant d'entrer en dialogue avec les acteurs armés non-étatiques.

Au **Niger** en 2009, le mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ) et deux autres groupes dissidents ont déposé leurs armes, suite à une intervention de la Lybie. Les accords de paix formels n'ont néanmoins pas encore été signés. L'Appel de Genève a tenté de rencontrer les dirigeants militaires du MNJ sur le terrain début 2009, mais ses efforts ont été entravés par des problèmes de sécurité. L'organisation a fait pression sur les acteurs armés non-étatiques ainsi que sur le gouvernement du Niger pour aborder une discussion sur la problématique des mines et leur a fourni des documents pertinents à cet égard. Les dirigeants politiques du MNJ ont assisté à la Deuxième Rencontre des Signataires (Genève en juin). Ils ont réaffirmé leur politique d'interdiction d'usage de mines antipersonnel et mis en avant leur volonté de signer l'*Acte d'Engagement*.

Au début du mois de mars, le Parlement de la République auto-proclamée du Somaliland a passé un projet de loi qui déclare l'interdiction de « l'emploi, de la mise au point, de la production, de l'acquisition, [et] du stockage » des mines antipersonnel sur leur territoire. Le Somaliland a donc suivi la communauté internationale dans sa détermination à éliminer les mines antipersonnel dans le monde.

« Le Somaliland est densément miné et fortement affecté par les restes explosifs de guerre [...]. Nous faisons appel à la communauté internationale pour soutenir davantage le Somaliland et les agences spécialisées dans leurs efforts pour éradiquer ce fléau », annonce Ahmed Esa, directeur de l'IPRT (Institute for Practical Research and Training) – un partenaire local de l'Appel de Genève qui a contribué à la rédaction de la loi.

L'Appel de Genève est conscient que des Etats non ou partiellement reconnus comme le Somaliland – qui revendiquent le contrôle gouvernemental sur un territoire mais ne sont pas reconnus par la communauté internationale – ne peuvent adhérer à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. L'Appel de Genève a fortement contribué à faire face à ce problème, dans une partie du monde particulièrement affectée par les mines, en fournissant des alternatives pratiques pour tenter d'améliorer la vie des civils.

Au cours des deux jours précédant le vote, les membres de la Chambre des représentants et du Guurti, la chambre Haute, ont été familiarisés avec les termes de la Convention dans un atelier organisé par l'Appel de Genève, l'IPRT, et le SMAC (Somaliland Mine Action Center). Les parlementaires ont modifié et adopté la loi – rédigée également conjointement par l'Appel de Genève, l'IPRT et le SMAC. Cette dernière reflète de près la Convention et particulièrement ses obligations : destruction des stocks de mines antipersonnel, assistance aux victimes, déminage et éducation des populations à risque. La nouvelle loi prévoit le suivi de sa mise en œuvre ainsi que des sanctions en cas de non-respect.

Au Sénégal, les personnes à risque prennent en main l'interdiction des mines antipersonnel

En décembre 2009, plus de 140 personnes, dans deux communautés rurales de Casamance, (région rurale du Sénégal affectée par les mines) ont participé à des réunions organisées par l'Appel de Genève et ses partenaires locaux. L'objectif premier était d'informer la population locale sur les possibilités de la communauté de s'inscrire dans le mouvement international d'interdiction de mines antipersonnel et sur les façons de contribuer à l'action humanitaire contre les mines anti-personnel au Sénégal.

Plusieurs douzaines de personnes des villages de Boutoupa Camaracounda et Nyassia ont participé à des sessions données dans les trois langues locales : le Jola, le Bainuk, le Wolof ainsi qu'en français.

Les rencontres ont réuni les anciens du village, des élus locaux, des professeurs d'école, des représentants d'associations de la société civile et divers dirigeants: religieux, de groupes locaux de jeunes et de femmes, ainsi que des chefs militaires. L'Appel de Genève, l'Association pour la Promotion Rurale de l'Arrondissement de Nyassia-Solidarité, Développement, Paix (APRAN-SDP), le Centre National d'Action Antimines au Sénégal (CNAMS) et trois ONGs locales actives dans le domaine de la lutte contre les mines ou de la consolidation de la paix y ont joué le rôle de facilitateurs.

Un éventail de participations locales aussi large, peut laisser espérer que les combattants du MFDC accepteront plus aisément des opérations de déminage humanitaire et commenceront à se convaincre d'abandonner l'utilisation des mines antipersonnel. Ces deux communautés avaient été choisies en raison de leur proximité avec les camps du MFDC et parce que vivant dans des zones infestées par les mines. Plusieurs des participants semblaient par ailleurs proches de membres du MFDC.

Dessin issu du manuel de référence sur les mines, utilisé dans les réunions communautaires de Casamance, sur la question des mines antipersonnel et de l'action humanitaire contre ces armes.

Des nouveaux outils de mobilisation

Un petit manuel de référence de 16 pages a été distribué aux participants. Conçu et illustré avec des partenaires locaux et imprimé à Dakar, il explique les normes de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, le problème des mines au Sénégal, et le rôle que les citoyens peuvent jouer pour soutenir l'action antimines.

Suite à ces sessions, les participants sont retournés chez eux pour distribuer d'autres manuels aux membres du village, voire parfois même à des combattants du MFDC, et leur en expliquer le contenu. Tous les participants étaient d'accord sur le fait que d'autres communautés rurales de Casamance pourraient aussi bénéficier de réunions similaires. Ils ont demandé des copies supplémentaires du manuel – requête à laquelle l'Appel de Genève souhaite répondre en 2010.

Le Sénégal est un pays signataire de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Il a obtenu une extension du délai pour terminer ses obligations de déminage (jusqu'en 2016). Cette nouvelle date sera toutefois difficile à respecter, compte tenu de la poursuite des affrontements entre l'armée et le MFDC.

Au cours de réunions avec l'Appel de Genève, des hauts responsables militaires du MFDC ont affirmé qu'ils étaient ouverts à l'idée d'un déminage humanitaire progressif, dans la région de la Casamance. Ceci à condition qu'il soit entrepris par des ONG neutres. Le groupe affirme que ses combattants n'utilisent plus de mines antipersonnel. Toutefois, ils ne veulent pas renoncer complètement à leur usage, ni procéder à un déminage complet de la région – notamment dans les zones à proximité de leurs camps – ceci jusqu'à ce qu'il y ait un accord portant sur un règlement du conflit avec le gouvernement.



ASIE

L'Appel de Genève a poursuivi son travail aux **Philippines** avec divers acteurs armés non-étatiques actifs dans ce pays (signataires et non-signataires de l'*Acte d'Engagement*) et a maintenu le contact avec les autres parties concernées et intéressées.

Suite à des allégations d'une violation possible de l'*Acte d'Engagement*, et en se basant sur les termes de l'*Acte* lui-même, l'Appel de Genève a pu rendre possible et conduire une mission d'experts, en vue de mener une enquête sur place.

Trois signataires des Philippines ont assisté à la Deuxième Rencontre des Signataires, à Genève, au cours de laquelle plusieurs acteurs armés non-étatiques ont exprimé leur intérêt à tenir une réunion régionale pour discuter de sujets communs, notamment le problème des enfants dans les conflits.

Le Zomi Reunification Organization, un acteur armé non-étatique de l'**Inde**, a signé l'*Acte d'Engagement* interdisant les mines antipersonnel en février. Les trois acteurs signataires de ce pays ont aussi assisté à la Deuxième Rencontre des Signataires. La poursuite des efforts de l'Appel de Genève en Inde inclut des négociations avec trois autres acteurs armés non-étatiques encore non-signataires de l'*Acte d'Engagement* – visant ainsi à élargir le spectre de connaissance sur les normes humanitaires en situation de conflit.

Ces brochures ont été conçues pour être distribuées et utilisées par des acteurs armés non-étatiques. Etant donné les difficultés à atteindre de nombreuses communautés touchées par les mines antipersonnel, le travail de l'Appel de Genève s'est concentré sur le renforcement des capacités des dirigeants des communautés à pouvoir faire face eux-mêmes aux problèmes des mines. (Voir *Libérer les terres, une solution pragmatique pour répondre aux problèmes des zones minées en Birmanie/Myanmar*, p. 14).

En 2009 l'Appel de Genève a poursuivi son engagement auprès de nombreux partenaires et acteurs actifs sur la situation en **Birmanie/Myanmar** – aussi bien en Europe que sur place. Sur le terrain, l'Appel de Genève a organisé des ateliers et des formations pour améliorer la compréhension du Droit International Humanitaire par les acteurs armés non-étatiques et a publié une série de brochures en partenariat avec l'Alliance Démocratique de Birmanie (Democratic Alliance of Burma) sur la question des mines terrestres :

1. Quelles mines sont-elles interdites ?
2. Qu'est-ce que l'action humanitaire antimines ?
3. Règles internationales régissant l'utilisation des mines terrestres,
4. Mines et sécurité humaine, et
5. Impact des mines sur le développement et la reconstruction après le conflit.

Mission de vérification suite aux allégations d'utilisation illégale de mines antipersonnel au sud des Philippines

Quand les accusations de violation de certains termes de l'Acte d'Engagement par le Front Moro de Libération Islamique (MILF) – signataire issu du sud des Philippines – ont été rendues publiques, l'Appel de Genève a invoqué la clause de l'Acte d'Engagement lui permettant de procéder à une mission de vérification. En novembre 2009, il a organisé une telle mission à Mindanao. Menée par l'Appel de Genève, l'équipe était composée d'experts tels que Phil Halford, un spécialiste technique du MAG (Mines Advisory Group) et par Eric David, professeur de Droit International à l'Université Libre de Bruxelles. Ce dernier a affirmé, concernant la mission : « *A ma connaissance, cet épisode constitue le premier exemple dans l'histoire des relations internationales d'une 'mission d'établissement' des faits avec l'accord et la facilitation des deux parties au conflit armé : le gouvernement et l'acteur armé non-étatique.* »

Les fonctionnaires gouvernementaux des Philippines (pays signataire de la Convention sur l'emploi des mines antipersonnel) avaient informé l'Appel de Genève environ neuf mois auparavant que le MILF utilisait des mines terrestres – parmi lesquelles plusieurs étaient présumées être des mines antipersonnel, mines interdites par les signataires et par conséquent totalement bannies.

Les deux parties s'accordent pour coopérer dans la mission

Les deux parties avaient conscience que sans coopération, la mission ne pourrait être menée à bien. Les comités respectifs de cessez-le-feu ont collaboré et la mission fut un succès. Lorsque la poursuite de la mission fut menacée pour des raisons d'organisation logistique, l'Appel de Genève réserva rapidement une chambre d'hôtel à Cotabato City pour que les représentants des deux parties puissent finaliser les arrangements sur un territoire considéré comme neutre.

L'équipe de la mission fut accompagnée sur le terrain par un convoi de représentants des comités de cessez-le-feu

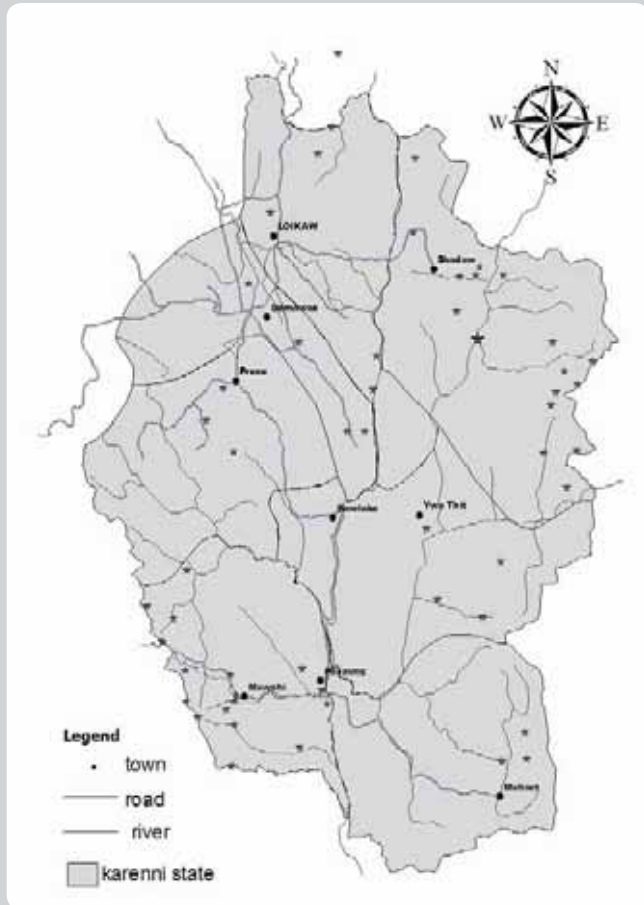
du gouvernement et du Front Moro de Libération Islamique. Lorsque le convoi circulait dans les zones reculées pour retrouver et interroger les témoins, et enquêter sur les faits, les deux parties s'échangeaient les places des véhicules entre l'avant et l'arrière du convoi, en fonction de quelle partie contrôlait les régions respectives.

Signer l'Acte d'Engagement n'est que le premier pas

L'importance de cette mission de vérification repose non seulement sur le fait que les deux parties du conflit ont convenu d'accepter des experts extérieurs pour mener une enquête sur les allégations faite d'un côté contre l'autre. Un élément essentiel de l'Acte d'Engagement est qu'il mentionne que les signataires doivent accepter un suivi par l'Appel de Genève. Lorsqu'une accusation d'infraction se présente, le processus de surveillance de l'Appel de Genève repose sur l'information issue de médias, d'acteurs locaux, du Gouvernement ou des ONGs présentes sur le terrain ainsi que sur l'acteur armé non-étatique concerné. Et si cela s'avère nécessaire, sur une vérification sur le terrain également. Jusqu'à présent, aucune demande de l'Appel de Genève pour une mission de vérification ne lui a été refusée par un signataire.

Après discussion des recommandations de la mission de vérification avec les deux parties, un rapport sera publié en 2010.

Estimation de localisation d'accidents (55



Carte des victimes des mines de l'Etat Karenni, Birmanie, accidents dus à des mines terrestres (étoiles). Plan basé sur une enquête détaillée auprès des victimes de mines. Avec le soutien du KSWDC (Karenni Social Welfare Development Committee).



Collier de braves guerriers Naga offert à l'Appel de Genève :
« Aujourd'hui, les personnes braves sont celles qui apportent la paix ».

Libérer les terres, une solution pragmatique pour répondre aux problèmes des zones minées en Birmanie/Myanmar

La Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL) affirme que « [la] Birmanie est le deuxième pays au monde le plus touché par les accidents de mines. Seul l'Afghanistan le dépasse ».

Bob Eaton, du Centre de coordination des enquêtes sur l'impact des mines, connaisseur de la situation en Birmanie, pense que « la priorité dans l'action contre les mines devrait se centrer sur la libération des terres' plutôt que sur le déminage. Le déminage représente seulement une partie du processus de libération des terres. » Dans son expérience, « un bon relevé général des zones minées peut libérer plus de terres que l'action de déminage ».

« Le travail de l'Appel de Genève constitue l'une des manières les plus novatrices de persuader les groupes armés de faire des déclarations unilatérales de respect des normes du Droit International Humanitaire ... il s'agit sans aucun doute d'un exemple à imiter »

Widely Tayler, Secrétaire Général, Commission Internationale de Juristes

En février 2009, le KSWDC (Karenni Social Welfare Development Committee) a organisé un atelier, animé par l'Appel de Genève, visant à traiter de la question des mines avec des dirigeants du KNPP (Karenni National Progressive Party), du KA (Karenni Army) et des organisations de la communauté. Bob Eaton a montré aux dirigeants réunis l'importance de faire un relevé détaillé des victimes de mines terrestres ainsi que des zones minées. Les participants ont soulevé des questions sur la façon d'approcher les communautés, sur les besoins des enquêteurs et sur la manière d'intégrer les résultats dans un plan d'action.

Plus tard, à mesure que les enquêteurs circulaient à travers la zone, et gagnaient la confiance des communautés, les populations locales ont fourni de nombreux détails sur le périmètre des zones touchées. En utilisant une forme de relevé standardisé (pour pouvoir comparer les résultats), les enquêteurs ont réuni des informations détaillées sur les victimes de mines terrestres : où ont-elles été blessées ?, quand ?, et par quel type de mines ?. Les résultats ont permis au KSWDC de dresser une carte des mines dans l'Etat du Karenni – avec des détails pour chaque district et département.

Démminer complètement une zone a été un objectif en soi pendant des années et constitue le pilier principal des traités internationaux touchant aux mines terrestres. Or, mis à part des problèmes tels que la difficulté d'accès et les dangers, beaucoup d'experts sont arrivés à la conclusion qu'un objectif satisfaisant intermédiaire serait de « libérer les terres ». C'est-à-dire, signaler les zones dangereuses et apprendre aux communautés locales à vivre à proximité d'un terrain miné. Le nombre de victimes pourrait être réduit grâce à ce processus.

Tenter de réduire l'impact des mines terrestres en Birmanie n'est pas un travail aisé. Peu d'ONGs internationales avec de l'expérience dans ce domaine ont accès aux zones où les mines sont utilisées ou aux terrains déjà contaminés. Le gouvernement n'a toujours pas renoncé à l'utilisation de ces engins, et beaucoup d'acteurs armés non-étatiques ainsi que l'armée dans les régions de l'est du pays continuent de les utiliser.

Les victimes des mines terrestres sont, à plus de 50%, du personnel militaire. Mais une part significative des victimes sont des civils – notamment les agriculteurs et leur bétail. La plupart des accidents se passent dans la jungle, lorsque les personnes voyagent ou récoltent de la nourriture.

EUROPE ET CAUCASE

L'Appel de Genève fut parmi les premières organisations internationales à avoir pris contact avec les Etats partiellement reconnus d'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie suite au conflit avec la Géorgie, en août 2008. Sous les auspices de l'Appel de Genève, un regroupement régional fut organisé (South Caucasus Consortium on Humanitarian Mine Action), avec des organisations de la société civile, pour promouvoir la coopération entre ces organismes et les autorités. Le but final étant l'interdiction des mines antipersonnel et l'aide à la réhabilitation des victimes dans le sud du Caucase. (les survivants, leurs familles et plus largement les communautés touchées). Les membres du Consortium se sont engagés à travailler ensemble pour faire face à ces problèmes humanitaires, malgré le conflit encore récent.

Le Consortium des organisations de la société civile du sud du Caucase est composé de neuf ONGs issues de l'ensemble de la région. Elles se sont mises d'accord sur des projets communs visant à gagner le soutien des autorités régionales respectives pour réussir à interdire les mines antipersonnel et pour un programme complet d'assistance aux victimes de la région. (Voir *Un centre de réhabilitation différent, p.18*)

En **Ossétie du Sud** et en **Abkhazie**, l'Appel de Genève a tenté de mobiliser les organisations de la société civile pour faire pression sur leurs parlements locaux afin qu'ils adoptent des lois interdisant les mines antipersonnel. Ces efforts ont payé lorsque des partenaires locaux ont accepté d'explorer différentes manières de présenter des avant-projets de loi aux dirigeants politiques. Ces lois devront être en accord avec les normes internationales de restriction et d'encadrement sur l'utilisation des mines antipersonnel.

Des représentants de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie ont participé en tant qu'observateurs à la Deuxième Rencontre des Signataires, à Genève en juin.

Il n'y a pas réellement de faits prouvant qu'il y ait eu des violences basées sur le genre dans le dernier conflit armé dans le Caucase du Sud, mais depuis le début des années quatre-vingt-dix, les conflits armés ont modifié le rôle traditionnel des hommes et des femmes dans la société. Ces dernières ont commencé à assurer de plus en plus le soutien financier de la famille car les hommes étaient absents d'un certain nombre d'activités et des régions où ils vivaient. Par ailleurs, beaucoup d'hommes ont été traumatisés par les combats et continuent d'avoir accès à leurs armes de guerre, ce qui, selon des sources issues de la société civile, a aggravé les violences domestiques vis-à-vis des femmes.

Le Gouvernement moldave a totalement soutenu la première mission d'évaluation de l'Appel de Genève dans la région internationalement non-reconnue de **Pridnestrovie/Transnistrie**.

Le Consortium des organisations de la société civile du sud du Caucase est composé de neuf ONGs issues de l'ensemble de la région. Elles se sont mises d'accord sur des projets communs visant à gagner le soutien des autorités régionales respectives pour réussir à interdire les mines antipersonnel et pour un programme complet d'assistance aux victimes de la région. (Voir **Un centre de réhabilitation différent**, p.18)

En 2009, l'Appel de Genève a commencé à engager un dialogue avec le PKK, un groupe armé non-étatique actif en **Turquie**, sur leurs visions et leur politique par rapport au Droit International Humanitaire, notamment sur la thématique des enfants soldats. Il leur a soumis une enquête appelée *Perspectives*, sur les enfants et les acteurs armés non-étatiques. En ce qui concerne les enjeux liés au genre, l'Appel de Genève a commencé à évaluer la situation des femmes au sein du PKK. Les femmes constituent une partie intégrante de ce groupe et elles sont formées pour combattre. L'Appel de Genève a demandé également des clarifications sur la politique concernant les femmes

L'Appel de Genève a sollicité un premier rapport périodique sur la mise en œuvre des obligations de l'Acte d'Engagement. (voir Contrôler et vérifier le respect de l'Acte d'Engagement)

L'approche communautaire : lorsque l'Appel de Genève ne peut pas engager directement les acteurs armés non-étatiques

La singularité de la contribution de l'Appel de Genève à l'extension du Droit International Humanitaire aux acteurs armés non-étatiques repose sur la conviction qu'il est indispensable d'inclure ces acteurs dans le processus de respect des normes du Droit Humanitaire dans les conflits armés, étant donné qu'ils ne peuvent pas, de par leur nature, adhérer aux conventions internationales. L'Appel de Genève tente de les engager à adhérer à l'esprit de ces normes afin d'améliorer la protection des populations civiles vivant en dehors des zones de contrôle de l'Etat.

Cependant l'Appel de Genève se trouve parfois confronté à des situations où il ne peut avoir un accès direct aux acteurs armés non-étatiques. C'est souvent le gouvernement que le groupe armé non-étatique combat, qui n'autorise aucun contact. D'autres fois, l'acteur armé non-étatique n'est pas encore prêt à entrer en dialogue avec l'Appel de Genève. Dans ce cas, les responsables de l'organisation ont besoin de trouver des alternatives pour faire passer le message. Une technique très efficace a été de prendre contact avec les communautés affectées par le conflit qui sont proches soit, géographiquement des zones de combat, soit de membres eux-mêmes du groupe.

L'Appel de Genève est présent en Colombie depuis 2003. Il y a mis en oeuvre cette approche communautaire, dans la région du sud-est, où elle a porté ses fruits. Cette approche a permis de renforcer les capacités des communautés locales touchées par le conflit à pousser au respect des normes humanitaires dans le traitement des civils et à la réduction des dangers des mines antipersonnel. Dans la région rebelle de la Casamance (sud du Sénégal), en 2009, l'Appel de Genève a réutilisé ce processus d'engagement indirect à travers les communautés – tout en maintenant les pourparlers avec différentes factions de l'acteur armé non-étatique. Les participants à un projet pilote de deux communautés se sont entendus sur une future expansion de cette approche auprès d'autres communautés. Dans le sud du Caucase, l'Appel de Genève a joué un rôle essentiel pour coordonner les organisations de la société civile de la région pour demander aux parlements locaux d'adopter des lois interdisant les mines antipersonnel et pour apporter de l'assistance aux victimes.

Un centre de réhabilitation différent

Une personne qui perd un membre, que ce soit lors d'un accident de voiture ou dû à une mine antipersonnel, peut généralement bénéficier du soutien adéquat permettant un remplacement fonctionnel. Mais le traumatisme provoqué par cette expérience n'est pas uniquement d'ordre physique – et la mise en place d'une prothèse n'est que le début d'un long processus de guérison. Telle est la philosophie du centre principal de réhabilitation du **Nagorno-Karabakh**.

Fondé il y a dix ans, le Lady Cox Rehabilitation Center fut nommé d'après le nom de la fondatrice de l'organisme de bienfaisance britannique, la baronne Caroline Cox, qui rendit l'existence de ce centre possible.

Son directeur, le Dr. Vardan Tadevosyan, estime qu'il n'est pas suffisant que ses patients sortent du centre en marchant sur deux jambes ou en ayant une prothèse au bras. Son objectif consiste à assurer que ses patients soient capables de reprendre leur vie en mains, et de se réinsérer et retrouver une place dans la société. Ceci exige d'acquérir de nouvelles compétences mais également de comprendre comment les personnes proches sont également touchées par le handicap. Le centre vise à rendre les patients le plus autonomes possible.

L'Appel de Genève travaille en collaboration avec ce centre pour être en mesure de reproduire ses méthodes de travail dans le sud du Caucase, en coordination avec le Consortium des organisations de la société civile. Suite à une rencontre avec le Dr. Tadevosyan, l'Appel de Genève a exploré la possibilité de travailler avec lui en partenariat. Le Docteur Tadevosyan a insisté sur l'importance d'avoir un soutien politique local pour augmenter les chances de réussite d'un tel centre.

Depuis sa création, le Centre de réhabilitation de Stepanakert, la ville principale de Nagorno-Karabakh, a développé une approche différente dans le traitement des personnes handicapées telles les victimes de mines, par exemple. Avec les 10'000 cas de personnes handicapées au Nagorno-Karabakh, dont beaucoup d'entre elles sont des victimes de guerre, le système de santé fait face à un défi d'importance.

Le Centre fait maintenant partie de l'autorité de santé de la région. Les patients ont accès à des programmes éducatifs, des formations professionnelles, des réadaptations psychologiques, des thérapies par l'art et le sport, voire même de la thérapie aquatique. Les enfants souffrant de polio, de paralysie cérébrale, de spina bifida ou de syndrome de Down viennent dans ce Centre pour apprendre comment vivre avec leur handicap. De nombreux anciens patients ayant suivi une formation en art dans le centre ont fait don au centre d'une partie du fruit de leur travail.



L'atelier d'art au Lady Cox Rehabilitation Center, Nagorno-Karabakh. « Photo de Natalie Hecht ».

“ Ce n’est pas aux femmes de revendiquer leurs droits, mais aux gouvernements et aux acteurs armés non-étatiques de les respecter .”

Un délégué, Deuxième rencontre des Signataires, Genève, Juin 2009

Les femmes dans la guerre : victimes et participantes

La violence sexuelle faite aux femmes pendant les conflits est un fléau qui nécessite plus d’attention de la part de la communauté internationale. En 2009, l’Appel de Genève a préparé le terrain pour initier des discussions avec des acteurs armés non-étatiques au sujet de la violence sexuelle pendant les conflits armés et sur les différents rôles que les femmes peuvent avoir au sein des groupes armés non-étatiques.

Grâce à son expérience avec les acteurs armés, l’Appel de Genève a développé une stratégie de trois ans, débutant en 2010, visant à engager les acteurs armés non-étatiques sur cette thématique. Au cours de la seconde année un *Acte d’Engagement* sur les problèmes de genre devrait être développé et le processus de collectes de signatures et du suivi de la mise en œuvre de l’Acte commencera à partir de la troisième année.

En 2009, l’Appel de Genève a été en mesure de recueillir de nombreuses informations et idées au cours de discussions, entre autres, avec des acteurs armés non-étatiques kurdes iraniens du Nord de l’Irak et un certain nombre d’acteurs armés asiatiques. Le groupe de travail sur la protection des femmes de la Deuxième rencontre des Signataires donna un certain élan – qui poussa les acteurs non-étatiques participants à accepter une collaboration avec l’Appel de Genève sur ce sujet. En outre, neuf acteurs armés non-étatiques asiatiques ont accepté l’initiative de mener un atelier régional en juin 2010 pour évaluer leurs politiques internes et pratiques dans l’interdiction de la violence sexuelle par les forces armées pendant les conflits ainsi que dans la protection des femmes et des filles.

La même année, l’Appel de Genève a également visité la Colombie afin de mieux comprendre le niveau et la prévalence de la violence sexuelle issue du conflit – avec l’objectif d’élaborer un projet pour renforcer la protection des femmes et des filles. Les responsables de l’Appel de Genève ont par ailleurs entrepris une mission d’évaluation en République centrafricaine et au Tchad, dans le but d’explorer les possibilités d’engager le dialogue avec des acteurs armés non-étatiques au sujet de la violence sexuelle et liée au genre dans les conflits armés.

A l’aide d’une recherche l’Appel de Genève a concentré son attention sur la compréhension de la complexité et de la diversité des expériences des femmes au sein de groupes armés non-étatiques. La plupart de ces femmes s’attendaient à souffrir, d’une manière ou d’une autre du conflit, mais elles ont en fait apporté leur contribution au groupe armé, ou combattu en perpétuant ainsi la violence. Au sein du groupe, elles peuvent aussi être exploitées. Les résultats de cette recherche seront destinés à contribuer aux programmes et à la stratégie pour l’action humanitaire de l’Appel de Genève.

MOYEN-ORIENT ET AMERIQUE LATINE

Colombia

Actions communautaires du sud-ouest

En raison de l'intensification du conflit dans la zone stratégique du sud-ouest de la **Colombie**, de nombreuses communautés ont pris l'initiative de s'organiser entre elles afin de protéger les populations civiles. L'Appel de Genève a poursuivi sa collaboration avec les communautés affectées de la région et a organisé des ateliers à Ricaurte, à El Diviso, à Sta Cruz de Guachavez, à Norte del Cauca entre autres et notamment dans le département de Putumayo. Les formations visaient à renforcer les capacités des dirigeants des communautés à faire face aux mines antipersonnel et aux restes explosifs de guerre (REG).

Compte tenu d'un certain nombre d'obstacles pour s'adresser directement aux acteurs armés non-étatiques, l'Appel de Genève a pris l'initiative de leur envoyer un message indirect. Certains d'entre eux ont déjà déminé les terres contaminées sous la pression des communautés touchées.

Grâce à ce travail au sud-ouest, les communautés indigènes touchées par le conflit acquièrent la capacité d'assumer des responsabilités et de prendre des mesures pour faire face aux problèmes qu'ils endurent. Au nord de Cauca, une équipe de prévention et de lutte antimines a suivi une formation sur la sensibilisation au danger des mines. Ils sont aussi actuellement le point de référence pour l'action antimines pour l'Asociación de cabildos indígenas del norte (ACIN), une association d'autorités locales indigènes.

Outre son travail courant de mobilisation dans le pays, l'Appel de Genève a organisé durant deux jours en août 2009, une conférence nationale sur l'action antimines en Colombie. Cette conférence a donné aux communautés du sud-ouest affectées par les mines l'opportunité d'exprimer directement leurs préoccupations auprès des représentants du gouvernement. Des fonctionnaires et délégués de la communauté internationale présents ont écouté avec intérêt lorsque les représentants des communautés ont exprimé leurs inquiétudes sur les dangers auxquels ils devaient faire face au milieu du conflit. Le débat s'est centré sur les difficultés, sur des propositions, et sur les besoins nécessaires pour mener un plan d'action contre les mines en Colombie. Cet événement a débouché sur un dialogue entre les communautés locales touchées et le Programme Présidentiel pour une

Action Intégrale Contre les Mines Antipersonnel en Colombie (PAICMA).

Parmi les conclusions de cette rencontre, l'Appel de Genève a relevé qu'il était essentiel, dans le processus de déminage, d'impliquer les communautés affectées et qu'il était indispensable de dépolitiser le processus de déminage. En Colombie, comme dans d'autres régions où travaille l'Appel de Genève, le déminage est mené exclusivement par l'armée. Par conséquent, ce processus est souvent perçu par leurs opposants comme une action militaire.

La conférence a été organisée par l'Appel de Genève, le PAICMA et la Commission nationale de réparation et de réconciliation (CNRR). Parmi les 120 participants, la moitié était constituée d'autorités locales d'un grand nombre de régions touchées et d'organisations indigènes. La conférence a aussi pu compter sur la présence de représentants d'ambassades, de gouvernements nationaux et d'organisations militaires, ainsi que sur des organisations internationales.

La protection des femmes et des enfants

En février 2009, l'Appel de Genève a terminé sa première mission d'évaluation sur la protection des femmes et les problèmes liés au genre en Colombie. Une des préoccupations principales de l'organisation est la violence contre les femmes, liée au conflit et largement répandue. Il peut s'agir de violences sexuelles, de meurtres sélectifs, de déplacements forcés ou de recrutements forcés de jeunes filles, particulièrement d'adolescentes. L'existence d'une violence sexuelle et sexiste en Colombie, perpétrée à différents niveaux par divers acteurs armés, précédait l'existence du conflit, mais a clairement été exacerbée par celui-ci.

En 2009 l'Appel de Genève a également mené et financé une étude sur l'impact des mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre sur les femmes en Colombie (*The Impact of Anti-Personnel Mines and Explosive remnants of War on Women Victims in Colombia*). Cette démarche a poussé de nombreux groupes féminins à inclure cette thématique dans leur agenda, ainsi qu'à s'exprimer publiquement en faveur du dialogue humanitaire pour l'action contre les mines.

L'Appel de Genève a renforcé son partenariat avec COALICO – un des principaux acteurs en Colombie travaillant pour la protection des droits de l'enfant dans les conflits armés – et a participé à la fin du mois de septembre à Bogota, à un séminaire international sur le recrutement d'enfants soldats (Le crime invisible, le recrutement de fillettes et de garçons en Colombie) pour présenter l'idée de promouvoir l'engagement humanitaire des acteurs armés non-étatiques.

Un message d'un acteur armé non-étatique

Suite à une série d'échanges informels, un des principaux acteurs armés non-étatiques de Colombie, l'Armée de Libération Nationale (Ejército de Liberación Nacional – ELN), a écrit à l'Appel de Genève ainsi qu'à la Campagne colombienne contre les mines (Campaña Colombiana Contra Minas – CCCM), pour annoncer que leur groupe était prêt à collaborer à l'action humanitaire antimines afin de réduire l'impact de ces armes sur les populations civiles. L'ELN estime toutefois qu'il n'est pas encore prêt à renoncer totalement à l'usage des mines antipersonnel.



Atelier avec des femmes afro-colombiennes sur la côte Pacifique (Timbiqui, Colombie).

Des réfugiés kurdes du camp de Maxmour reçoivent un traitement orthopédique

En 2009, le partenaire local de l'Appel de Genève KORD a pris en charge l'assistance de nombreux handicapés du camp de réfugiés de Maxmour, dans le Kurdistan irakien – en les transportant dans son centre de réhabilitation orthopédique à Sulaimaniyah et à Halabja.

Selon les résultats d'une enquête sur le terrain (commandée et financée par l'Appel de Genève), environ 300 des personnes les plus gravement handicapées du camp n'avaient soit jamais reçu d'assistance orthopédique ou alors leurs appareils avaient besoin de réparation urgente.

Le camp de Maxmour compte environ 12'000 kurdes d'origine turque.

Le directeur exécutif de KORD, Sardar Sidiq Adbulkarim, a indiqué: « *grâce à un processus bien organisé, nous avons commencé à traiter dans notre centre de réhabilitation des personnes amputées venant du camp de Maxmour* ». Il a souligné « *les portes sont ouvertes pour toutes les personnes handicapées dans le besoin. Ce processus a de fortes chances de continuer compte tenu du grand nombre d'amputés vivant dans le camp* ».

KORD est une association implantée dans tout le Kurdistan irakien, spécialisée dans l'aide aux personnes handicapées. La plupart des appareillages orthopédiques peuvent être obtenus localement.

L'Association espère pouvoir bientôt ouvrir un centre de réhabilitation au sein du centre.

MOYEN-ORIENT

Trois des nouveaux signataires* de l'*Acte d'Engagement* en 2009 sont des acteurs armés non-étatiques kurdes iraniens, basés au **Kurdistan irakien**. En plus d'avoir participé à la Deuxième Rencontre des Signataires en juin à Genève, ils ont par ailleurs demandé à l'Appel de Genève d'organiser une session de formation de deux jours sur leur territoire sur les questions d'interdiction des mines et du Droit International Humanitaire (voir ***Des acteurs armés non-étatiques questionnent l'Appel de Genève dans le Kurdistan irakien***). Cet événement a eu lieu en octobre.

Par la suite, un des trois acteurs armés non-étatiques a fourni à l'Appel de Genève une copie en farsi de son code de conduite afin qu'il puisse l'analyser sous l'angle du Droit International Humanitaire.

Un autre participant, le Parti Démocratique du Kurdistan Iranien (PDKI), a également participé à l'enquête de l'Appel de Genève sur les enfants et les acteurs armés non-étatiques. Cette enquête vise à collecter les visions et les avis sur les défis auxquels les acteurs armés non-étatiques doivent faire face lorsqu'ils sont impliqués dans un conflit armé.

En outre, le Parti Démocratique du Kurdistan (PDK) et le Parti pour une vie libre au Kurdistan (PJAK) ont tous deux démontrés, suite à des négociations avec l'Appel de Genève, un fort intérêt à signer prochainement l'*Acte d'Engagement*. Il ne manque par ailleurs que ces deux groupes pour que tous les acteurs armés non-étatiques iraniens présents au Kurdistan irakien aient renoncé à l'utilisation des mines antipersonnel.

* Le parti Komala du Kurdistan iranien, Komalah – l'Organisation du Kurdistan du parti communiste d'Iran et le parti Komala du Kurdistan.

Dans le nord de l'Irak, l'Appel de Genève a mené une recherche sur les besoins des personnes handicapées dans le camp de réfugiés de Maxmour. Il en a conclu qu'une aide orthopédique pourrait être donnée, dans un premier temps, à un petit groupe de personnes. (voir *Des réfugiés kurdes du camp de Maxmour reçoivent un traitement orthopédique*).

Le conflit au **Yémen** impliquant le mouvement Al-Houthi a mené l'Appel de Genève à la capitale, Sana'a, en avril, pour une première mission suite à un dialogue continu avec les représentants du groupe en Europe. La plupart des parties concernées ont encouragé l'Appel de Genève à engager les rebelles d'Al-Houthi au respect des normes humanitaires en temps de conflit. Cependant, les autorités yéménites ne tenaient pas à ce que l'organisation intervienne à ce moment précis. Les représentants participèrent toutefois à la Deuxième Rencontre des Signataires, en juin.

L'Appel de Genève a suivi de près le cas des **Territoires palestiniens** ainsi que celui du **Liban**, avec l'objectif d'y mener des missions en 2010.

«Même en temps de guerre, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour réduire la souffrance des civils.»

Mr. Alizade, Komalah - l'Organisation du Kurdistan du parti communiste d'Iran,
à la cérémonie de signature de l'Acte d'Engagement, 7 avril 2009

« Cette période (de suspension du conflit) sert à se former au Droit International Humanitaire. »

Commandant militaire du PDKI pendant un cours de formation de l'Appel de Genève

Des acteurs armés non-étatiques questionnent l'Appel de Genève dans le Kurdistan irakien

En octobre 2009, quatre acteurs armés non-étatiques iraniens présents au Kurdistan irakien ont accueilli deux collaborateurs de l'Appel de Genève pendant 11 jours afin d'être formés sur la question de leurs obligations vis-à-vis de l'Acte d'Engagement interdisant les mines antipersonnel, dont ils étaient tous signataires. Cela a également été l'occasion de discuter des questions de Droit International Humanitaire, notamment en ce qui concerne les femmes et les enfants, et de comparer leurs perceptions des concepts du DIH avec ces normes.

De nombreuses questions soulevées par les participants ont démontré un certain degré de connaissance des normes du DIH.

« En tant que *Peshmerga* (combattant kurde pour la liberté), je respecte des règles, je peux me défendre. Mais si je trouve du soutien auprès des civils et que l'ennemi attaque leur environnement, empoisonne les puits et se venge – est-ce que c'est permis ? »

« Si quatre *Peshmerga* se trouvent dans la maison d'un civil et sont attaqués par l'ennemi, vaut-il mieux se rendre afin de défendre les populations civiles ? »

« Un politicien peut-il être une cible légitime (s'il est en faveur de la guerre) ? »

« Un espion est-il considéré comme un civil ou un militaire ? »

« En aucun cas nous n'arrêtons des enfants de moins de 18 ans, même si ce sont des soldats. En dessous de 18 ans, nous les considérons comme des enfants. »

« Si un commandant donne un ordre erroné, un *Peshmerga* a le droit de le refuser. Ils sont formés pour cela. »

« La cible doit être 100% militaire, elle ne peut être de nature 'civile'. Même un tracteur qui tire un tank ou la maison d'un civil devenue une base militaire. »

« Il est difficile de juger le cas de l'hôpital militaire. Il est à la fois au service des militaires ET des civils »*

L'Appel de Genève a constaté que le type de questions posées exigeait un ajustement du déroulement du programme. Les réunions se sont donc passées plutôt sous forme de tables rondes.

Dans certains cas, les concepts des *Peshmerga* sur les droits de l'Homme vont au-delà des normes internationales – tel que dans la protection des enfants, par exemple. Concernant les préoccupations de l'Appel de Genève au sujet du traitement des femmes, le groupe armé non-étatique a affirmé que la violence sexuelle n'était pas un problème au sein de leur groupe : les femmes y sont bien intégrées et respectées tant dans la sphère politique que militaire.

* A noter que même les hôpitaux militaires doivent être respectés selon le DIH

Déclaration de la Deuxième Rencontre des Signataires de l' « *Acte d'Engagement de l'Appel de Genève pour l'adhésion à une interdiction totale des mines antipersonnel et à une coopération dans l'action contre les mines* »

Reconnaissant la responsabilité incombant à toutes les parties au conflit armé de respecter et faire respecter les normes humanitaires;

Soulignant l'importance pour les acteurs armés non-étatiques et les Etats partiellement ou non reconnus internationalement de s'approprier les efforts visant au respect des normes humanitaires;

Considérant que les engagements humanitaires n'affectent en rien le statut juridique des différents acteurs;

Nous, participants à la Deuxième Rencontre des Signataires de l'*Acte d'Engagement* de l'Appel de Genève:

- Saluons le soutien accru de la communauté internationale à l'*Acte d'Engagement* et l'augmentation du nombre de ses adhésions, ainsi que la poursuite de sa mise en œuvre et de son suivi depuis la Première Rencontre des Signataires;
- Encourageons et supportons l'Appel de Genève dans ses efforts continus pour universaliser l'interdiction des mines antipersonnel, et dans l'élargissement de ses activités à de nouvelles thématiques telles que la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés;
- Prenons des mesures pour renforcer les efforts visant à une adhésion universelle aux normes humanitaires;
- Soutenons l'élaboration d'un *Acte d'Engagement* ou d'autres instruments appropriés sur la protection des enfants dans les conflits armés;
- Prenons des mesures pour encourager une participation active et entière des femmes et des hommes dans la promotion des normes humanitaires, notamment des normes relatives à la protection des femmes et des filles dans les conflits armés;
- Demandons à l'Appel de Genève et toutes autres organisations associées de faciliter des formations sur les normes internationales humanitaires pour les acteurs armés non-étatiques et pour les Etats partiellement ou non reconnus internationalement;
- Encourageons tous les Etats, lorsque des acteurs non-étatiques ou des Etats partiellement ou non reconnus sont impliqués, à soutenir les efforts entrepris par les agences humanitaires et les organisations internationales pour inciter ces acteurs à respecter les normes humanitaires.

Genève, 19 juin 2009

L'Appel de Genève informe sur son travail

En 2009, le Secrétaire Général des Nations Unies a mentionné l'Appel de Genève dans un rapport, puis dans un discours prononcé à l'attention de la communauté internationale. Il a relevé le travail d'engagement des acteurs armés non-étatiques de l'Appel de Genève comme un exemple à suivre afin de réduire les souffrances inutiles des populations civiles prises dans les conflits.

Une des raisons pour lesquelles l'Appel de Genève, durant ses presque dix ans d'existence, a gagné une reconnaissance considérable, repose en partie sur un aspect important de sa mission : informer sur son travail et sur ses motivations. L'Appel de Genève est invité à participer à un nombre grandissant de forums internationaux au sujet du Droit International Humanitaire, des conflits armés et sur les acteurs armés non-étatiques.

L'Appel de Genève mise sur sa visibilité afin de faire passer son message auprès des différentes parties concernées. En 2009 par exemple on peut citer que l'organisation a participé à divers forums dans le monde tels, parmi beaucoup d'autres, un séminaire sur « comment influencer les acteurs armés non-étatiques grâce à la diplomatie » (Londres), une conférence à la Sorbonne (Paris) sur « le rôle des ONGs dans l'engagement avec les acteurs armés non-étatiques », en tant qu'orateur dans une table ronde à San Remo sur les acteurs non-étatiques et le Droit International Humanitaire ainsi qu'à la conférence « On the Edges of Conflict », à l'Université de la Colombie-Britannique (Vancouver). Les représentants de l'Appel de Genève ont donné des interviews dans les médias, rédigé des articles présentant leur travail, et participé à des ateliers, tables rondes et séminaires lorsqu'ils étaient invités à contribuer au débat sur l'amélioration de la vie des civils dans les conflits armés.

Dans cet esprit, l'Appel de Genève mène aussi des recherches sur des sujets inédits. L'étude sur l'impact des mines antipersonnel et des restes explosifs de guerre sur les femmes victimes en Colombie (*The Impact of Anti-Personnel Mines and Explosive Remnants of War on Women Victims in Colombia*) – menée et financée par l'organisation – a débouché sur un regroupement d'organisations de femmes demandant un dialogue public sur l'action humanitaire contre les mines dans leur pays.

« Un autre exemple concret et réussi [d'un accord spécial] est l'Acte d'Engagement, de l'Appel de Genève, qui vise à mettre fin à l'utilisation de mines antipersonnel par les groupes armés. A ce jour, 38 groupes [39 en mars 2010] ont signé l'Acte et ont, pour la plupart, renoncé à l'utilisation de mines antipersonnel, coopéré dans l'action contre les mines dans les zones sous leur contrôle et détruit leurs stocks. »

Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations Unies,
Rapport sur la protection des civils dans les conflits armés, mai 2009

Remarques finales de la Présidente

Je voudrais mettre en évidence, en guise de conclusion de ce rapport annuel, certaines des leçons que nous avons apprises ces derniers mois. Il est probable que les acteurs armés non-étatiques les plus à même de respecter les normes humanitaires ont déjà signé l'*Acte d'Engagement*. Dès lors, notre travail est de continuer à dialoguer et de convaincre les acteurs armés non-étatiques plus réticents. La capacité de l'Appel de Genève à trouver des alternatives pour continuer à poursuivre ses objectifs sera mise au défi. Nous savons désormais que parfois, pour joindre les acteurs armés non-étatiques, il faut passer par l'engagement des communautés touchées par le conflit. Au sujet des mines, une approche « 'étape-par-étape » peut considérablement améliorer la vie des civils – en procédant au marquage des champs de mines et en déminant d'autres terres, et en travaillant avec les communautés pour améliorer leurs capacités à faire face au conflit.



En outre, l'Appel de Genève s'est considérablement amélioré dans le domaine du suivi. Nous avons appris à accompagner les signataires sur la voie de la mise en œuvre de leur engagement, afin de s'assurer qu'ils aient les capacités de mettre en pratique ce qu'ils ont signé. En cas de nécessité, l'Appel de Genève s'est montré capable de mener et de mettre en place des missions de vérification suite à des allégations de violation de l'*Acte d'Engagement*. Conséquence inattendue, mais positive, la confiance entre les deux parties au conflit s'est vue renouvelée. L'exemple le plus récent de cette expérience fut l'excellente collaboration au niveau opérationnel entre l'Etat et l'acteur armé non-étatique lors que la mission de vérification, au sud des Philippines, en novembre. Et il y a d'autres exemples marquants.

Un autre élément à relever de l'année 2009 fut la Deuxième Rencontre des Signataires. L'Appel de Genève a démontré qu'il était possible de rassembler des représentants d'acteurs armés non-étatiques et de leur offrir un forum pour traiter de préoccupations humanitaires communes et de protection des civils, sans pour autant utiliser cette occasion pour mettre en avant leurs idées politiques. L'Appel de Genève s'est prévalu de cette rencontre pour introduire de nouveaux axes de travail pour l'action humanitaire. Les participants ont annoncé qu'ils étaient ouverts à aborder les thèmes importants et délicats des femmes et des enfants dans les conflits. Ce qui me mène à souligner un autre aspect que l'Appel de Genève a appris : l'importance d'inclure les acteurs armés non-étatiques dans le processus de conception des outils nécessaires pour protéger les civils – outils qui puissent leur être utiles et qui reflètent leur réalité du terrain.

Cette année fut aussi très gratifiante. Notre travail patient dans la défense de l'importance de l'engagement des acteurs non-étatiques pour protéger les personnes civiles nous a apporté la reconnaissance de la communauté internationale. Le Secrétaire Général des Nations Unies a cité l'Appel de Genève dans son rapport sur la protection des civils, au mois de mai.

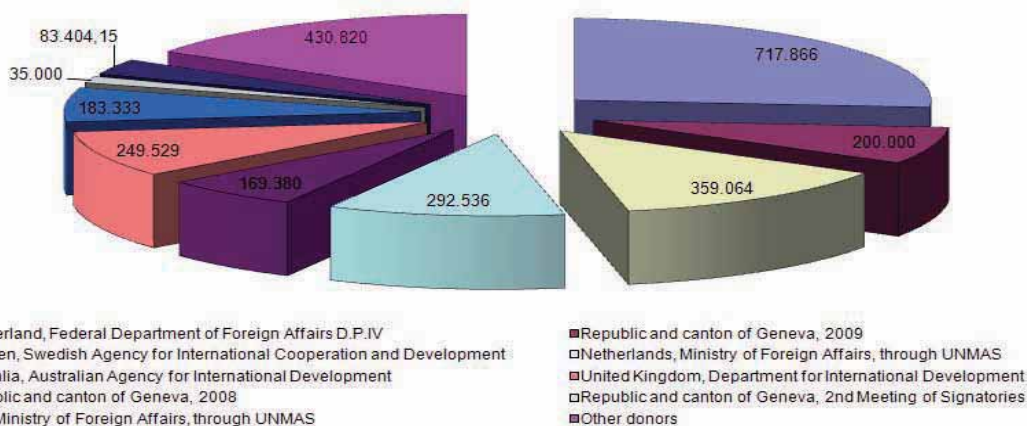
L'Appel de Genève n'est bien sûr pas seul dans ce processus. Mes remerciements vont à tous ceux qui nous ont aidés dans notre travail l'année dernière : à tous nos donateurs pour leur confiance en notre cause ; à nos partenaires locaux et internationaux pour leurs inlassables contributions, aide et expérience ; à notre personnel et aux nombreux stagiaires pour leur travail et dévouement ; au conseil de l'Appel de Genève pour son soutien et sa direction ; et finalement, un grand merci aux acteurs armés non-étatiques, qui par leur engagement à respecter les principes du Droit International Humanitaire, ont rendu la vie des civils pris dans le conflit un peu moins incertaine.

Cette année fut aussi très gratifiante. Notre travail patient dans la défense de l'importance de l'engagement des acteurs non-étatiques pour protéger les personnes civiles nous a apporté la reconnaissance de la communauté internationale. Le Secrétaire Général des Nations Unies a cité l'Appel de Genève dans son rapport sur la protection des civils, au mois de mai.

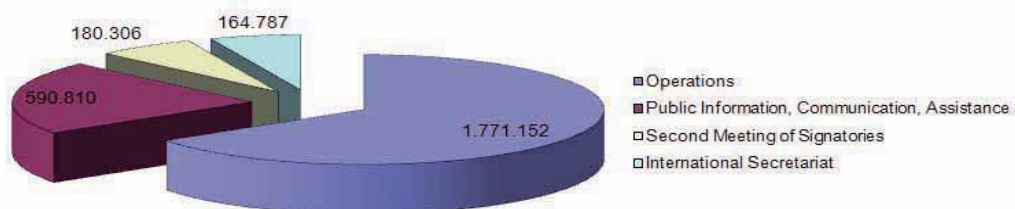
Elisabeth Decrey Warner - Présidente



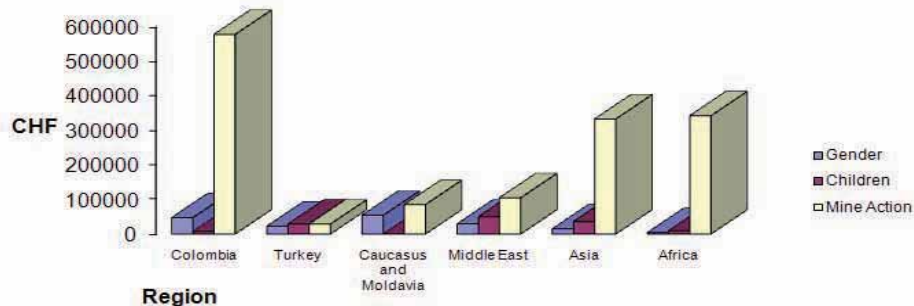
Origine des fonds
Total CHF 2'720'932
 (voir liste des donateurs à la p. 32)



Allocation des fonds, in CHF
Total CHF 2'707'055



Programme expenses by region and theme



Activités de l'Appel



de Genève en 2009



APPEL DE GENÈVE LLAMAMIENTO DE GINEBRA

APPEL DE GENÈVE GENEVA CALL

P.O.BOX 334
1211 GENEVE 4
SUISSE
TEL : +41 22 879 10 50
FAX: +41 22 879 10 51

INFO@GENEVACALL.ORG
WWW.GENEVACALL.ORG

